



EXTÉRIEUR	ZONE JAUNE		ZONE VERTE
	Pratique récréative (simple/double)		Permise
	Cours privés	(ajout possible d'une personne pour la supervision dans le respect des règles de la CNESST pour les personnes seules ou les occupants d'une même résidence)	Permis
	Activités de groupe / autres activités	Groupe de 12 participants maximum (ajout possible d'une personne pour la supervision dans le respect des règles de la CNESST) Groupe de 13 à 25 participants maximum : Activités devant être supervisées¹ (auquel peuvent s'ajouter des officiels, du personnel et des bénévoles) <i>*Voir ratios recommandés ci-bas.</i>	Groupe de 50 participants maximum (auquel peuvent s'ajouter des officiels, du personnel et des bénévoles)
	Liges ²		Permis
	Tournois et compétitions ²	Interdits	Permis
	Spectateurs	Non recommandé	Maximum de 50 spectateurs sur un même plateau sportif à libre accès
	Accompagnateur	Accompagnateur autorisé lorsque nécessaire (ex. : le parent d'un enfant de moins de 10 ans ou l'accompagnateur d'une personne ayant un handicap). Celui-ci devra alors être comptabilisé dans le nombre de personnes maximal permis. Une personne ayant un handicap (ou autre clientèle vulnérable) peut être accompagnée au besoin pour pratiquer une activité. Il est proposé que l'accompagnateur soit une personne qui habite sous le même toit. Si cela s'avérait impossible, il est recommandé que la personne ayant un handicap détienne sa Carte accompagnement loisir (CAL) comme preuve du besoin d'accompagnement. Dans ce cas, si la distanciation ne peut être respectée, l'accompagnateur doit porter un équipement de protection, conformément au guide de la CNESST.	
	Vestiaires, casiers, installations sanitaires (toilettes/lavabos/douches)	Ouverts si la distanciation physique peut être respectée et si le nettoyage est effectué régulièrement dans la journée.	
	Couvre-visage / masque	Personnes responsable de la supervision (employés ou bénévoles d'un club/ville) : recommandé (distanciation physique obligatoire) Joueurs (pendant l'activité sur le terrain) : non obligatoire RESPECTEZ LA DISTANCIATION DE 2 MÈTRES EN TOUT TEMPS	

RATIOS RECOMMANDÉS POUR LES ACTIVITÉS DE GROUPE (POUR TOUTES LES ZONES)

Groupe d'âge	Ratio instructeur-entraîneur / participants (tennis)
3-6 ans	1/6 (sur 3 terrains de minitennis)
7 ans et plus	1/6 (sur 1 terrain régulier ou 1 terrain 3/4)
7 ans et plus	1/8 (sur 2 terrains réguliers ou 2 terrains 3/4)

¹ La supervision est assurée par une personne désignée par l'organisation qui anime l'activité. Cette personne est responsable d'assurer le respect des mesures et consignes sanitaires en vigueur liées au palier de couleur et des règles se trouvant dans le Guide pour les tournois de Tennis Québec.

² Les organisateurs doivent respecter les règles se trouvant dans le Guide pour les tournois de Tennis Québec. Ils doivent également respecter le nombre maximal de participants admis par plateau sportif.

IMPORTANT : LA DISTANCIATION DE DEUX MÈTRES EST REQUISE EN TOUT TEMPS.





INTÉRIEUR	ZONE JAUNE		ZONE VERTE	
	Pratique récréative (simple/double)		Permis	
	Cours privés	(ajout possible d'une personne pour la supervision dans le respect des règles de la CNESST pour les personnes seules ou les occupants d'une même résidence)		
	Activités de groupe / autres activités	Activités devant être supervisées¹ Groupe de 12 participants maximum *Voir ratios recommandés ci-bas.		Maximum 25 participants (groupe auquel peuvent s'ajouter des officiels, du personnel et des bénévoles)
	Liges ²	Permisses		
	Tournois et compétitions ²	Interdits		Permis
	Spectateurs	Interdits		Maximum 25 spectateurs (sur un même plateau sportif à libre accès)
	Accompagnateur	<p>Accompagnateur autorisé lorsque nécessaire (ex. : le parent d'un enfant de moins de 10 ans ou l'accompagnateur d'une personne ayant un handicap). Celui-ci devra alors être comptabilisé dans le nombre de personnes maximal permis.</p> <p>Une personne ayant un handicap (ou autre clientèle vulnérable) peut être accompagnée au besoin pour pratiquer une activité. Il est proposé que l'accompagnateur soit une personne qui habite sous le même toit. Si cela s'avérait impossible, il est recommandé que la personne ayant un handicap détienne sa Carte accompagnement loisir (CAL) comme preuve du besoin d'accompagnement. Dans ce cas, si la distanciation ne peut être respectée, l'accompagnateur doit porter un équipement de protection, conformément au guide de la CNESST.</p>		
	Vestiaires, casiers, installations sanitaires (toilettes/lavabos/douches)	Ouverts si la distanciation physique peut être respectée et si le nettoyage est effectué régulièrement dans la journée.		
	Couvre-visage / masque	<p>Personnes responsable de la supervision (employés ou bénévoles d'un club/ville) : recommandé (distanciation physique obligatoire)</p> <p>Joueurs (pendant l'activité sur le terrain) : non obligatoire</p> <p>RESPECTEZ LA DISTANCIATION DE 2 MÈTRES EN TOUT TEMPS</p>		

RATIOS RECOMMANDÉS POUR LES ACTIVITÉS DE GROUPE (POUR TOUTES LES ZONES)

Groupe d'âge	Ratio instructeur-entraîneur / participants (tennis)
3-6 ans	1/6 (sur 3 terrains de minitennis)
7 ans et plus	1/6 (sur 1 terrain régulier ou 1 terrain 3/4)
7 ans et plus	1/8 (sur 2 terrains réguliers ou 2 terrains 3/4)

¹ La supervision est assurée par une personne désignée par l'organisation qui anime l'activité. Cette personne est responsable d'assurer le respect des mesures et consignes sanitaires en vigueur liées au palier de couleur et des règles se trouvant dans le Guide pour les tournois de Tennis Québec.

² Les organisateurs doivent respecter les règles se trouvant dans le Guide pour les tournois de Tennis Québec. Ils doivent également respecter le nombre maximal de participants admis par plateau sportif.

IMPORTANT : LA DISTANCIATION DE DEUX MÈTRES EST REQUISE EN TOUT TEMPS.

